

## Evolution du syndicat

Suite à la mise en œuvre du SAGE « Aisne Vesle Suipe » et de la GEMAPI, le syndicat a fait évoluer ses compétences et son territoire (cf. newsletter n°12, décembre 2017). Ces derniers ont été approuvés le 23 mars 2018 par arrêté interpréfectoral. Le syndicat a également changé de nom pour devenir le SIABAVES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe.

Le comité syndical est maintenant composé de 6 membres titulaires et 6 suppléants, dont le président Francis BLIN.

Toutefois en phase transitoire, seuls les EPCI concernés par les anciennes communes membres sont inclus dans la structure actuelle. Le syndicat a donc interrogé les EPCI pour les compétences qu'ils souhaitent déléguer. Les retours des collectivités sont en cours. Toutefois, chaque collectivité doit également désigner son ou ses représentants au SIABAVES. Le syndicat a besoin des noms et coordonnées des délégués (numéro de téléphone et adresse mail).

## RPGD ou Règlement Général sur la Protection des Données

La réglementation relative aux données personnelles a changé depuis le 25 mai 2018. Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) entré en vigueur a pour vocation une meilleure protection des données personnelles, de renforcer les droits et de donner davantage de visibilité sur les données transmises.

Le SIABAVES détient des données dans le cadre de la newsletter. Ces données à caractère personnel sont utilisées uniquement pour l'envoi de la newsletter du SIABAVES. Elles ne sont communiquées à aucune personne tierce et ne sont accessibles qu'au SIABAVES pour l'exercice de ses fonctions. Ces données sont ensuite archivées conformément à la réglementation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et pouvez le cas échéant en demander la rectification ou l'effacement en adressant un simple mail à [info@siabave.fr](mailto:info@siabave.fr).

Le SIABAVES reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

## Charte Commune Nature sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Suite à des travaux d'harmonisation entre les 3 FREDON du Grand-Est, une nouvelle charte régionale « zéro phyto » a été réalisée. La charte Commune Nature permet ainsi d'amener les collectivités vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics. La FREDON Champagne-Ardenne et la région Grand-Est vous accompagnent dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.



## SAGE : réunion « Comment gérer durablement ma peupleraie ? » à Coulonges-Chohan

En collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) des Hauts-de-France, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aisne et du syndicat des forestiers privés de l'Aisne, une réunion d'information sur la gestion durable des peupleraies s'est tenue à Coulonges-Chohan, le 27 avril dernier.

La vingtaine de populteurs participants a pu échanger sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour gérer durablement sa peupleraie. En effet, des documents cadres existent sur les territoires (schémas sylvicoles régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne)) et permettent de répondre aux dispositions du SAGE sur la thématique : d54 : maintenir une ripisylve adaptée et d55 : Adapter les pratiques sylvicoles aux caractéristiques des milieux.

Merci aux partenaires et aux présents pour la qualité des échanges.



## Travaux de restauration de la Suippe à Pontfaverger-Moronvilliers

300 mètres linéaires de la Suippe ont été restaurés cette année à Pontfaverger-Moronvilliers. Ces travaux ont consisté en la réalisation de banquettes, accompagnées de 18 épis et de la pose de 90 m<sup>3</sup> de cailloux et blocs de diversification, pour un montant de 28 000 € TTC, subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

